

## 2 GRAND ANGLE

**FRAUDE** Pour s'établir en Suisse des étrangères enceintes paient jusqu'à 15 000 francs

# Après les mariages blancs,

GILLES BERREAU

Si le mariage blanc est un sésame bien connu pour s'établir durablement en Suisse, cette porte d'entrée illégale est concurrencée par une mode qui se développerait aujourd'hui jusqu'en Valais. On les appelle les paternités «blanches» ou les paternités de papiers. Le principe? Un Suisse accepte de reconnaître l'enfant d'une étrangère, alors qu'il n'en est pas le père biologique. Il le fait parfois par amour, le plus souvent contre de l'argent. L'enfant devient citoyen helvétique en vertu des règles de la naturalisation. Et un regroupement familial est autorisé, permettant à la maman de rester en Suisse.

«N'importe qui ou presque peut reconnaître un enfant qui n'est pas le sien auprès de l'état civil de ton domicile, il suffit de remplir un ou deux papiers. En général, ils ne font pas d'histoire. Et c'est bien moins compliqué que le mariage blanc: t'as pas besoin d'habiter ensemble!» Selon deux autres témoignages, cette affirmation entendue en Valais illustre une réalité. Mais celle-ci est difficilement quantifiable.

## Témoignage

Un avocat séduisant raconte un entretien avec une cliente d'un pays de l'Est. «Elle m'a dit avoir payé 15 000 francs à un habitant du Valais central, afin qu'il reconnaisse son enfant. Une fausse déclaration, bien entendu.» De plus, l'état civil de la ville de Sion serait confronté à un développement de ce genre de pratique.

Faute de statistiques, impossible d'obtenir des données chiffrées sur l'ampleur du phénomène, ni auprès de l'Office cantonal des statistiques, ni auprès du Service cantonal des migrations. Seule information: la reconnaissance frauduleuse en pa-



Reconnaître un enfant implique des conséquences civiles. En termes d'entretien et d'héritage notamment. DR

ternité n'est pas une pratique totalement nouvelle, à entendre le chef du Service cantonal valaisan de la population et des migrations. «Cela existait déjà auparavant. Nous n'avons pas constaté d'arrivée massive de demandes de reconnaissance. Et encore moins de filière organisée», indique Jacques De Lavallaz.

Lorsque l'on demande combien de tentatives de fraude ont été constatées ces

dernières années en Valais, surprise: aucun cas n'aurait été enregistré. Pour autant, cela ne signifie pas du tout l'absence d'abus. Et pour cause: le seul moyen de déterminer avec certitude une fausse déclaration, c'est le test ADN. Or, cette analyse coûte cher. Et force est de constater que pour l'instant en Valais, ces examens ne grèvent pas le budget de l'Etat. En effet, le service

cantonal valaisan indique qu'aucun contrôle biologique n'a été réalisé à ce jour dans notre canton pour contrôler la validité d'une reconnaissance en paternité. En d'autres termes, les faux papas de papiers qui ont menti sont bel et bien passés entre les mailles du filet.

## Quels risques?

Cependant, Antoine De Lavallaz tempère: «Il faut

rendre attentif le public au fait qu'une reconnaissance en paternité n'est pas une petite affaire. Les conséquences civiles sont importantes. Ne serait-ce qu'en matière financière. Un homme qui accepterait un tel marché ne touchera pas forcément le gros lot.»

Effectivement, le «père» peut à tout moment se voir réclamer une pension alimentaire, afin qu'il parti-

cipe à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

Et s'il est tenté de révéler le pot aux roses, il hésitera face au spectre d'une condamnation pour faux dans les titres.

Autre petit détail: la reconnaissance de filiation vaut aussi au moment de l'héritage. Cet enfant devient héritier, au même titre que les autres éventuels vrais enfants du faux père. ○

## MOUVEMENT DE LA CONDITION PATERNELLE

### Qu'en pensent les vrais pères?

Que des hommes acceptent d'endosser une fausse paternité avec autant de légèreté et d'inconscience a de quoi étonner. Qui plus est, lorsque l'on est un vrai père et que l'on connaît bien les difficultés de certains papas pour faire reconnaître leurs droits devant la justice. C'est le cas au Mouvement de la condition paternelle Valais. Son président François Solleder s'étonne de ce phénomène des papas de papiers.

«Ces paternités blanches me font penser à ces hommes qui, voulant être certains d'être le père biologique de leur enfant, demandent un test ADN. Or, pour obtenir cet examen, ils doivent d'abord reconnaître l'enfant. Ils doivent alors remplir une convention officielle pour déclarer une paternité. En signant, il accepte, s'il devait y avoir un jour séparation des concubins, de perdre tout droit sur l'autorité parentale et de voir le montant de la pension alimentaire

déjà fixé dans ce document.» Les candidats à une paternité blanche sont d'autant plus exposés à ces risques que leur relation avec madame est purement financière.

Et les propos du Mouvement de la condition paternelle font écho aux avertissements du Service cantonal valaisan de la population et des migrations (voir dans cette page).

○ GB

www.mcpvs.ch

## TÉMOIGNAGE D'UN VALAISAN

### «J'ai finalement refusé»

«C'était l'hiver dernier dans une soirée. Elle était sympa et m'a raconté qu'elle devait quitter la Suisse à cause de ses papiers. Au fil de la discussion, elle m'a demandé, en rigolant, si j'aimais les gosses.» Ce soir-là, Bryan\* se voit proposer une belle enveloppe pour reconnaître l'enfant de cette femme, enceinte de trois mois, selon elle. «Je n'étais bien entendu pas le vrai père. Je n'avais croisé cette étrangère que deux ou trois fois

dans un bistrot ou en boîte.» Mais l'homme, par curiosité d'abord, puis aussi un peu par appât du gain, a voulu en savoir plus. «A l'entendre, je devais juste signer un papier ou deux pour empocher environ 10 000 francs. Cela m'a semblé beaucoup a priori, mais bien peu par rapport à l'enjeu. J'en ai parlé à un copain juriste qui m'a déconseillé d'accepter: cela risquait de me coûter finalement bien plus que ça.» Pourtant, depuis,

Bryan a finalement accepté de devenir papa. Et pour de bon cette fois. En effet, depuis cet hiver, ce quadragénaire a rencontré sa nouvelle compagne. Et ce bébé, le Valaisan va le reconnaître, car c'est le sien. «Vous imaginez? Si j'avais dit oui cet hiver, je serais bientôt papa pour de vrai et pour de faux. Rien que d'y penser, j'ai la tête qui tourne en imaginant les soucis évités.» ○ GB

\* Prénom d'emprunt.

pour qu'ils reconnaissent l'enfant.

# les paternités blanches



Dans le canton de Fribourg le Suisse qui reconnaît un enfant étranger né des années avant la rencontre du couple se verra proposer un test ADN. DR



## Son nom est personne

Qu'un citoyen suisse puisse accepter de reconnaître un enfant anonyme pour le prix d'une petite voiture choque. Pour divers motifs. Les défenseurs de la morale peuvent s'en donner à cœur joie. Certains y verront une attaque en règle contre l'institution de la famille, d'autres une perte de valeurs sacrifiées sur l'autel du dieu Pognon. Sans parler d'une possible récupération politique en matière d'immigration.

Mais une fois la question morale évacuée, cet épiphénomène de société les cas ne sont pas légion – pose une autre question. Car pour accepter un tel marché, soit il faut ne pas avoir saisi toutes les conséquences d'un tel acte, soit, il faut se trouver dans une situation financière bien précaire pour accepter de donner son nom à un inconnu.

Le plus étonnant, n'est-ce pas qu'une telle détresse humaine ou financière puisse exister ici? Dans un pays dont les habitants sont considérés comme les plus riches du monde, selon un tout récent classement. Ce dernier affirme qu'en 2010 chaque habitant de la Suisse aurait accumulé en moyenne plus de 200 000 euros de revenu. Soit environ le double qu'aux USA. Avec pareil salaire de conseiller d'Etat, pourquoi se gêner? Il y aurait de quoi élever sans problème une nombreuse progéniture.

Pourtant, ce classement ne dit pas pourquoi les services sociaux et des associations comme les Tables du Rhône ne désemplissent pas. Et pourquoi de si riches Suisses acceptent de vendre leur paternité pour quelques billets. ●

## Une procédure qui fonctionne

# Quand les Fribourgeois mènent l'enquête

Dans le canton de Fribourg, le chef du Service de l'état civil Jean-Pierre Coussa a répertorié plusieurs cas de paternité blanche.

«Nous avons mis en place une procédure qui a porté ses fruits. Quand une personne étrangère est concernée par une telle reconnaissance en paternité, les documents sont examinés par la centrale cantonale de l'état civil. C'est une collaboratrice chevronnée, spécialisée notamment dans les mariages internationaux, qui étudie le dossier.»

Parfois, un faisceau d'indices permet de nourrir des doutes. A Fribourg, c'est souvent le simple examen de quelques dates qui interpelle, notamment lorsque la reconnaissance en paternité intervient alors que l'enfant a déjà sept ou huit ans. «Le Suisse qui reconnaît l'enfant d'une Brésilienne après leur mariage en 2010, alors que le fils de madame est né en 2000, se verra proposer un test ADN.»

Parfois, il ne faut même pas fouiller dans le dossier. Il suffit d'ouvrir les

oreilles. «Toutes les demandes se font directement à l'office d'état civil et non par courrier. Nous avons eu des cas où les gens se sont trahis en nous parlant. Ou mieux encore, ce gentil naïf qui nous a expliqué n'être pas vraiment le père, mais vouloir rendre service...» indique Jean-Pierre Coussa.

La plupart du temps, en terre fribourgeoise, les examens ADN ne sont même pas nécessaires. «Lorsque nous avons de sérieux doutes, nous interrogeons la mère et le père présumés. Si leurs explications ne

sont pas convaincantes, nous demandons un test. En général, les gens disent qu'il n'y a pas de problème. Mais généralement, ils abandonnent leur démarche et ne reviennent plus nous voir.»

Résultat de cette politique: «Les gens savent comment nous travaillons et que nous avons les moyens de les coincer. Que ce soit pour les paternités comme pour les mariages blancs. Aussi ces phénomènes ne se développent-ils pas dans le canton de Fribourg.»

● GILLES BERREAU